

**Zeitschrift:** L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier  
**Herausgeber:** L'effort cinégraphique suisse  
**Band:** - (1932-1933)  
**Heft:** 17  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Directeur :  
JEAN HENNARD

Rédacteur en chef :  
JEAN LORDIER

# L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE

## SUISSE

REVUE MENSUELLE MONATLICHE REVUE

Abonnement :  
Fr. 5.— par an  
Le numéro : 50 ct.  
Rédaction et  
Administration  
Jumelles, 3  
LAUSANNE

ORGANE IMPARTIAL ET INDÉPENDANT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE

## Journée des Directeurs de cinémas de la Suisse romande

Le mardi 2 février 1932 comptera dans les annales de la cinématographie suisse parmi les dates historiques marquant le début d'une ère nouvelle, du moins nous voulons l'espérer. Il semble, en effet, que quelques changements heureux vont donner à l'industrie du film dans notre pays un regain de vie. Des concurrents terribles paraissent avoir mis un frein à leurs intérêts personnels pour ne voir que l'intérêt général.

« Cette « Journée des Directeurs de Cinémas de la Suisse romande » a non seulement pour but de vous convier à des délibérations de la plus grande importance pour nous tous, mais aussi et surtout de resserrer entre nous les liens de confraternité qui doivent assurer la lutte collective pour la défense de nos intérêts professionnels, la seule capable de nous procurer les résultats qu'individuellement nous ne pourrions obtenir.

» Nouveaux droits d'auteurs, nouveaux prélèvements sur les recettes des cinémas pour soutenir des entreprises étrangères à notre branche, nouvelles charges (patentes, taxes sur les billets, etc.) censure, campagne de dénigrement (voir la brochure : « Ici on assassine le cinéma »), etc., nous guettent et nous en veulent. Nous devons donc absolument serrer les rangs. »

Ainsi se terminait l'excellente circulaire-convocation adressée non seulement aux membres de l'Association cinématographique Suisse romande, mais également aux exploitants n'en faisant pas partie, vu l'importance des décisions à prendre, notamment en ce qui concerne la convention entre les loueurs et exploitants. En même temps, l'A. C. S. R. tenait son assemblée générale ordinaire.

Franchement, l'envoyé spécial de *L'Effort Cinématographique Suisse* aurait eu du plaisir à assister à ces délibérations mais notre concurrent fit la preuve, d'après des procès-verbaux paraît-il, que, depuis l'époque de Romulus et Rémus, lui seul avait acquis le privilège de défendre la cinématographie suisse. Ne regrettons rien d'ailleurs, car cela nous valut l'immense plaisir de passer en compagnie de quelques directeurs de cinéma la plus charmante des soirées. Et nous avons pensé à nos si nombreux abonnés qui comptent sur nous pour avoir un compte-rendu aussi détaillé que possible. C'est ainsi que, malgré les crûs les meilleurs qui furent dégustés ce soir-là, nos aimables hôtes ont bien voulu nous donner, entre deux verres, quelques détails que nous avons lieu de croire 100 % exacts.

\* \* \*

L'importance de l'ordre du jour avait attiré l'affluence des grands jours : on ne comptait, dans la vaste salle du

Restaurant des Deux-Gares, à Lausanne, pas moins d'une cinquantaine de directeurs de cinéma, dont les deux tiers membres de l'association (représentant environ quarante-cinq cinémas) et un tiers n'en faisant pas encore partie (représentant environ quinze cinémas). Nous avons noté parmi les participants la présence de MM. Barraud (Orbe), Boéchat (Delémont), Bech (Lausanne), R. Brum (avec ses deux adjudants : MM. Némitz, de La Chaux-de-Fonds, et Demiéville, de Genève), Cornaz (Sierre), Desponds (Genève), Dubois (Aigle), Ferrari et Michel (Ste-Croix), Gammeter (Fleurier), G. Hipleh (Montreux), Hoffmann (Genève), Jaeckle (Lausanne), Jotterand (Bière), Kurth (Le Locle), Lansac (Genève), Lavanchy (Lausanne), Louviot (père et fils, Morges), Manigley (Rolle), E. Martin (Genève et Yverdon), Menthonnex (Genève), Monnier (Genève), Monod (Leysin), Rouvenaz (Payerne), Sassoli (Vallorbe), Torriani (Bulle), Walser et Mayor (Sion), membres de l'A. C. S. R., et de Me Defilla (Colombier/Neuchâtel), de MM. Cosandey (Genève), Dénéreaz (Cossonay), Göldlin (Fribourg), Hinterhauser (Vevey), Jaquier (Lausanne), Jobin (Genève), Lozeron et Bianchi (Delémont), Maître (Porrentruy), Parietti (Lausanne et Neuchâtel), Scotoni et Brönimann (Lausanne), non membres. Ceux que nous avons omis de citer nous sont inconnus, et ils voudront bien nous excuser de cet oubli bien regrettable.

\* \* \*

A 10 h. 20, sous la présidence de M. Martin, eut lieu l'assemblée ordinaire de l'A. C. S. R., notamment la lecture et l'approbation :

1. du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1931 ;
2. du rapport de gestion ;
3. du rapport des reviseurs des comptes (MM. Lavanchy, Lausanne, et Décaux, Bex). Les comptes accusent un boni d'environ 1500 fr.

Ces deux derniers rapports valurent de justes félicitations à M. A. Bech, secrétaire-caissier, dont l'activité est récompensée par une gratification bien méritée.

Le comité sortant reçoit décharge de sa gestion.

La réélection du comité, prévue par les statuts, n'aura lieu que l'après-midi, après le vote sur la convention.

Tout d'abord, le chef de l'« opposition », M. Lansac (Genève) s'informe si l'assemblée est dûment constituée, ce qui est le cas. Estimant que le comité a trop de voix... (sans doute craint-il que le vote sur la convention, dont il est l'adversaire, ne soit trop affirmatif!!) il demande aux comitatards de faire une conces-